

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant permis de stationnement (benne)
devant les N° 7 et 9 Place Louis Ganne

Le Maire de la commune de BUXIERES-LES-MINES,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'Entreprise CALARD Recyclage « Route de Chazemais » 03380 LA CHAPELAUDE, en date du 1^{er} juin 2026, d'occupation temporaire du domaine public devant les N° 7 et 9 Place Louis Ganne en cette commune, pour y installer une benne ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

ARRETE

Article 1 : Le mardi 2 juin 2026, l'entreprise CALARD Recyclage est autorisée à occuper le domaine public devant les N° 7 et 9 Place Louis Ganne.

Article 2 : L'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas détériorer le béton désactivé.

Article 3 : la signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : l'entreprise CALARD Recyclage est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : le maire de la commune et le commandant de gendarmerie de Bourbon l'Archambault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'entreprise.

Fait à BUXIERES-LES-MINES, le 1^{er} juin 2026

Date d'affichage
1 ^{er} juin 2026
Acte rendu exécutoire
1 ^{er} juin 2026
Date de mise en ligne sur le site de la commune
1 ^{er} juin 2026



Le Maire,

OLIVIER Brigitte,